



Syndicat National du Trésor

Compte-rendu commun SNT-CGT et SNADGI-CGT

Groupe de travail du 16 novembre 2005

« ACCUEIL COMMUN, COMPETENCES CROISEES, N ° DE TELEPHONE ET ADRESSE INTERNET UNIQUE »

Cette réunion s'est tenue à la suite du groupe de travail DGI du 20 septembre, réunissant à la demande du SNADGI et du SNT-CGT, les deux directions.

Encore une fois le dossier fourni apporte peu d'éléments complémentaires, les documents étant soit très orientés, soit très incomplets. La CGT, représentée par le SNADGI-CGT et le SNT-CGT, s'est donc d'emblée interrogée sur l'intérêt d'une telle rencontre et a réaffirmé son désaccord de fond sur les choix opérés par l'administration qui de plus n'aborde d'ailleurs jamais la question des moyens et de l'emploi.

L'accueil commun DGI/DGCP

Encore une fois la CGT a dénoncé les méthodes de l'administration qui nous remet pour cette réunion une étude de la MEL et de la MAEC sur l'accueil commun datée de mars 2005. Cette étude est d'un intérêt limité car tout à fait orientée donnant, pour le module 3 une vision très dynamique et pour les autres aucune analyse réelle, mais un avis sur la faisabilité du passage à terme sur le module 3 avec polyvalence totale. Si cela n'est pas de la manipulation !

L'administration a présenté un projet de protocole national nous informant qu'il reste encore à finaliser, mais qu'il s'agit d'une actualisation de l'accueil commun niveau 3

aujourd'hui existant. Or, le préambule et l'ensemble de ce protocole ont le mérite d'être explicites puisqu'il s'agit bien de mettre en place progressivement un front office DGI/DGCP dans des accueils fusionnés au sein des Hôtels des finances.

S'agissant de ce projet de protocole national, qui intégrerait le fruit des réflexions des 4 groupes de travail du GOM (Groupe outils méthodes), là encore on a de quoi être surpris. Pourquoi les organisations syndicales sont-elles conviées puisque plusieurs articles renvoient aux protocoles locaux, laissant entendre qu'il y aura des mises en œuvre différentes du protocole national ?

Beaucoup d'interrogations demeurent sur ce qui va se faire précisément au niveau des protocoles locaux, sur les missions, les périmètres géographiques, l'ensemble du réseau et les autres services, l'aménagement physique, la caisse unique, globalement sur tout ce qui concernera la gestion des agents et leurs conditions de travail (horaires, affectation, formation..). Nous ne sommes plus dans une simple rénovation du module 3 actuel mais bien dans une autre conception de l'accueil qui aura des conséquences sur l'organisation des autres sites CDI et du réseau des trésoreries.

D'autre part le protocole précise qu'il y aura consultation des instances locales. Pour la CGT, il est indispensable, compte tenu des discussions en cours au niveau Fonction publique sur les conséquences de la LOLF sur le paritarisme, de régler rapidement les modalités de ces consultations.

L'administration reconnaît que tout n'est pas bouclé, le projet de protocole reste à discuter (mais sur quoi ?!), une boîte à outil est en cours, et l'aménagement des locaux se discutera en local.

Concernant la liste des 232 projets d'Hôtels des finances, aucune pression ne sera mise mais l'objectif de réalisation est le cadre du prochain contrat. La CGT a rappelé que des projets de SDOS sont déjà bien avancés et de toute évidence des opérations seront lancées en 2006 !

Elle précise que l'ambition est bien d'atteindre le module 3 et au-delà, y compris avec une caisse unique qui prenne en charge les particuliers. Il n'y a pas de lien avec les sites CDI/CDIF mais si cette réforme est en place elle intégrera l'accueil commun, sinon on recherchera à rendre un premier service. S'agissant des périmètres, une expérimentation en cours à la DGCP de compétences croisées sur plusieurs trésoreries pourra résoudre les problèmes rencontrés par un contribuable se rendant à l'accueil commun, quand la

trésorerie n'est pas sur le même site que le CDI et n'en fait pas partie.

Des évolutions devront être apportées en levant les difficultés de mise en œuvre :

- > les prés-requis informatiques : un test « grandeur nature » sera fait ;
- > la formation : les modules seront revisités pour les offrir tout au long de l'année, il y aura un module commun et un appui par un agent « référant » ;
- > le pilotage sera renforcé avec possibilité de rotation sur l'année ;
- > les agents : ils restent attachés à leur administration d'origine, notamment pour les horaires de travail et la notation, et leur répartition se fait en fonction des charges avec possibilité de renfort.

Numéro d'appel et adresse Internet unique

Encore une nouveauté à l'état de projet : l'adresse Internet unique est une simple boîte aux lettres à partir de « impots.gouv ». L'administration réfléchit comment le CIS pourrait entrer dans ce dispositif.

Concernant le numéro d'appel unique la CGT a renouvelé sa demande d'arrêt de cette expérimentation qui lui semble inutile. Il serait préférable d'avoir un véritable débat sur l'accueil téléphonique dans nos deux administrations, y incluant l'avenir des CIS.

L'administration précise que sur l'avenir de l'accueil téléphonique il s'agit bien d'expérimenter une possibilité. L'objectif est de permettre à l'utilisateur de traiter par téléphone des démarches simples (erreur manifeste, délai de paiement simple..) en mettant en place un mécanisme de soutien pour avoir un interlocuteur compétent.

Pour la CGT les réponses apportées sur le protocole et particulièrement sur la gestion des agents laissent beaucoup trop de flou. Il s'agit d'une réforme d'importance, pour les agents ainsi que

pour les contribuables par le regard qu'ils portent sur l'organisation de nos services. Une clarification est donc indispensable lors d'un prochain groupe de travail avec l'ensemble des documents de ce dossier. Une prochaine rencontre devrait avoir lieu début 2006.

Les compétences croisées

Seulement deux nouveautés : les deux directions ont choisi les douze départements d'expérimentation pour début 2006 (1) et présentent un projet d'arrêté qui fixe les seuils pour traiter les cas « simples » de demandes gracieuses, de remises de majoration pour retard de paiement et de délais de paiement. La délégation de signature serait de 5000 € pour les A et 3000 € pour les B. On commence donc à y voir un peu plus clair sur la notion de dossier « simple » ou « complexe » qualifiée au travers de ces montants plafonds.

Pour le reste le dossier est vide, rien sur

l'organisation du travail, sur la gestion des agents, sur le rôle des cadres C. Alors soit les deux directions ne sont pas prêtes, soit elles dissimulent !

L'administration nous informe qu'elle continue à travailler sur un protocole national proche de celui de l'accueil commun qui nous sera présenté avant finalisation. Elle précise que le projet de décret, qui sera présenté en Conseil d'Etat, fixera un cadre juridique stricte pour éviter les difficultés ! Concernant les seuils envisagés l'objectif est de couvrir 80% des démarches des contribuables en prenant en compte le cadre actuel des différents réseaux, les cadres C seront concernés dans ce schéma.

La CGT a donc demandé que ne soit pas engagée une expérimentation de cette importance dans ces conditions et que son début soit reporté en ayant connaissance de tous les éléments, y compris ceux qui concernent la vie des agents.

1) expérimentation sur tout ou partie du territoire : Bouches-du-Rhône, Finistère, Haute-Garonne, Indre, Moselle, Paris, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Seine-Maritime, Seine et Marne et Vienne.

La CGT continue à penser que ce sujet de l'accueil n'est pas parti sur les bons rails. Nous aurions préféré avoir un vrai débat sur l'accueil et sur nos propositions d'accueil conjoint, mais nos administrations font le choix d'une organisation avec forte polyvalence qu'elles ont, elles-mêmes, des difficultés à mettre en œuvre, et qui ne répond pas aux attentes des contribuables.

Nous estimons que les choix de l'administration de :

- > fusionner l'accueil DGI/DGCP au travers du développement des Hôtels des Finances ;**
- > mettre en place des compétences croisées en fonction du seul enjeu financier ;**
- > promouvoir les services à distance au détriment de la présence physique et des compétences du réseau de proximité,**
conduisent à un service public au moindre coût, sans garantir un progrès dans le contenu et les conditions d'exercice des missions.

Pour le SNADGI et le SNT CGT , ce n'est pas par la fusion de l'accueil, mais par l'amélioration de la présence des services du ministère, y compris sur un même lieu, que passera une meilleure réponse aux contribuables.

Le guichet de proximité, comme le service à distance, doit répondre à des niveaux de compétences clairement définis, en fonction des attentes des citoyens, en terme de qualité et d'efficacité du service rendu.

Groupes de travail DGI sur le transfert des « Domaines » à la DGCP

La DGI a réuni des groupes de travail concernant le transfert des domaines à la DGCP, les 27 octobre, 4 et 24 novembre dernier. Le SNT-CGT a participé dans la délégation du SNADGI CGT à ces réunions.

Ces réunions se sont déroulées après la tenue des Assises locales et nationales où des centaines d'agents des domaines ont pu prendre la parole pour débattre de l'avenir des missions et de leur devenir. En effet, de nombreuses inquiétudes sur la pérennisation de la mission à la DGCP et de nombreuses interrogations quant à la situation individuelle des agents se sont exprimées. **L'ensemble des organisations syndicales de la DGI s'est prononcé contre le transfert des domaines à la DGCP ne voyant aucun motif valable justifiant ce transfert.**

Lors des réunions avec la DGI, celle-ci a fourni un nombre important de fiches préparatoires sur les conditions de ce transfert : Période transitoire, déroulement de carrière, promotion, temps de travail, localisation des agents, formation, informatique, nombre d'interrogations subsistent. Les réponses fournies par les deux directions générales aux agents restant pour certaines floues et pour la plupart globalement insatisfaisantes.

Au vu des fiches fournies actuellement encore incomplètes, il reste à apporter de réelles garanties aux agents qui souhaiteraient rejoindre la mission à la DGCP, dans le cadre du transfert.

Concernant la mission elle-même, les fiches ne contiennent aucun élément rassurant sur son avenir (intrusion d'opérateurs privés : experts techniques, notaires par rapport aux rédactions d'actes, aux successions et libéralités), d'autant plus que se rajoutent des annonces dans un cadre parlementaire (rapport Tron) qui font craindre des risques d'externalisation de la mission elle-même (Agence France Domaines)

En conclusion, pour le SNT-CGT, il est urgent que les discussions actuelles engagées à la DGI se déroulent dans un cadre commun intégrant la DGCP. Il est en effet, inacceptable que la DGCP n'informe ni ne discute des conditions de la pérennisation de la mission domaniale au Trésor. Il n'est pas plus acceptable qu'elle n'informe les organisations syndicales du Trésor des engagements pris ou qu'elle serait en mesure de prendre auprès des agents du domaine.

C'est pourquoi le SNADGI-CGT et le SNT-CGT ont demandé que ces discussions, au travers de la mise en place d'une commission de suivi, se déroulent dans un cadre commun DGI/DGCP.

Des réponses qui seront apportées par les directions à l'ensemble des revendications posées par les agents, dépendra l'avenir de l'ensemble de la mission domaniale dans un cadre public, avec le maintien des compétences et tous les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre.

Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.

Alors, je me syndique...

Nom prénom :

Adresse administrative :

.....

Grade : Echelon/Indice :

Temps partiel : Date:

Signature,

